



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 25 mars 2021

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,
sur convocation en date du 19 mars 2021

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°C20210301

Approbation des modifications et compléments de délégations de pouvoir au Bureau

Vote : 55 pour, 0 contre, 3 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210302

Approbation des modifications et compléments de délégations de pouvoir au Président

Vote : 53 pour, 0 contre, 2 abstention(s) et 1 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210303

Approbation des modifications statutaires dans le cadre de la prise de compétence sur l'organisation de la mobilité & groupement de commandes

Vote : 52 pour, 1 contre, 4 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210304

Approbation de la convention d'adhésion relative à la plateforme mutualisée de dématérialisation "Alsace Marchés Publics"

Vote : 54 pour, 0 contre, 1 abstention(s) et 2 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210305

Etablissement Public Foncier d'Alsace - Demande de désignation de représentants suite aux modifications des statuts

Vote : 53 pour, 0 contre, 4 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210306

Approbation du programme d'actions GERPLAN 2021

Vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210307

ZA de Retzwiller - Vente d'une parcelle et autorisation de signature

Vote : 50 pour, 2 contre, 2 abstention(s) et 2 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210308

Parc d'Activités d'Intérêt Départemental Sud Alsace Largue à Diefmatten - Autorisation de vente de parcelles

Vote : 50 pour, 3 contre, 2 abstention(s) et 1 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210309

Approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 - Ecole de Musique de la Région de Dannemarie

Vote : 52 pour, 0 contre, 3 abstention(s) et 1 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210310

Approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 - Maison de la Nature du Sundgau

Vote : 52 pour, 2 contre, 0 abstention(s) et 1 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210311

Approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 - Maison des Adolescents du Haut-Rhin

Vote : 51 pour, 0 contre, 2 abstention(s) et 1 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210312

Approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 - Office de tourisme intercommunautaire du Sundgau

Vote : 47 pour, 1 contre, 4 abstention(s) et 1 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210313

Avancement de grade 2021 - Fixation des taux de promotion

Vote : 53 pour, 0 contre, 1 abstention(s) et 2 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210314

Transformation des postes au titre du tableau d'avancement de grade 2021

Vote : 53 pour, 0 contre, 0 abstention(s) et 2 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210315

Approbation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Vote : 51 pour, 0 contre, 2 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210316

Demande d'agrément dans le cadre de l'autorisation de recours au Service Civique

Vote : 53 pour, 0 contre, 1 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210317

Approbation de la convention OCAD3E dans le cadre du recyclage des DEEE et de la valorisation des ampoules et néons

Vote : 56 pour, 0 contre, 0 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210318

Secteur Nord - Approbation de la mise en place des extensions de consignes de tri à compter du 1er janvier 2022

Vote : 56 pour, 0 contre, 0 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210319

Approbation de l'avenant n°1 - lot n°3 relatif au transit, transport et tri des recyclables secs (hors verre) - Coût Covid-19

Vote : 43 pour, 6 contre, 7 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

DELIBERATION N°C20210320

Approbation de l'avenant n°2 - lot n°1 relatif au marché de collecte en porte-à-porte, transport et acheminement des déchets ménagers - Coût Covid-19

Vote : 36 pour, 10 contre, 8 abstention(s) et 0 ne prenant pas part au vote

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approbation modifications & compléments
des délégations de pouvoir au BUREAU - Délibération n° C20210301*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 09

Votants : 58
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	RÖCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZTWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck

ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFRSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210301
ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION MODIFICATIONS & COMPLEMENTS
DELEGATIONS de POUVOIR au BUREAU

Le Conseil Communautaire,

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, portant statuts de la communauté de communes Sud Alsace Largue, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° C20200701, en date du 09 juillet 2020, portant élection du Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Vu la délibération n° C20200702, en date du 09 juillet 2020, portant fixation du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C20200703, en date du 09 juillet 2020, portant élection des Vice-présidents ;

Vu la délibération n° C20200704, en date du 09 juillet 2020, portant élection des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C20200701a, en date du 30 juillet 2020, portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau ;

Considérant que ladite délibération nécessite d'y apporter des modifications et des compléments ;

Considérant que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

DECIDE DE CHARGER le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

Compétences	Délégation de pouvoir au Bureau
COMMANDE PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures, de services d'un montant égal ou supérieur à 214 000 euros hors taxes et inférieur à 1 000 000 d'euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget. - Prendre toute décision concernant la constitution de groupement de commande dans le cadre d'achats mutualisés.
FINANCES	<ul style="list-style-type: none"> - De procéder à la réalisation des emprunts, dans la limite d'un montant supérieur à 300 000 euros et inférieur ou égal à 1 000 000 d'euros, destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article et de passer à cet effet, les actes nécessaires. - D'effectuer des virements de crédits, par décisions modificatives, selon besoins, en cours d'exercice budgétaire ainsi que tous virements pour régularisation en fin d'exercice. - De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant autorisé supérieur à 200 000 euros et inférieur ou égal à 600 000 euros. - D'allouer par la communauté de communes Sud Alsace Largue : l'octroi de subventions : répartition des subventions et des aides accordées par la collectivité et dont les modalités de répartition n'ont pas fait l'objet d'une fixation par le conseil communautaire dans la limite d'un montant de 5 000 euros par opération.
FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à compter de 10 000 euros jusqu'à 100 000 euros.
JURIDIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Conclure les conventions d'occupation du domaine public communautaire, dont le montant annuel de redevance compris entre 10 000 euros jusqu'à 100 000 euros. - De conclure les conventions portant sur les servitudes et de fixer le

JURIDIQUE	<p>montant d'indemnisation compris entre 10 000 euros et 100 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none">- De conclure les conventions portant sur les servitudes de passage et d'entretien privée portant sur l'établissement de canalisations publiques d'assainissement et de fixer le montant de l'indemnisation de la servitude d'un montant compris entre 10 000 euros et 50 000 euros.
RESSOURCES HUMAINES	<ul style="list-style-type: none">- Prendre toute décision concernant la création et la suppression de poste d'agents titulaires ou non titulaires.- Prise en charge des frais de formation, de déplacements et de séjour des élus.- Prendre toute décision concernant la transformation de poste des agents titulaires ou non titulaires.- La fixation des taux d'avancement de grade des agents titulaires.

- **DIT** que la présente délibération s'appliquera et sera rendue exécutoire à compter de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approbation modifications & compléments
des délégations de pouvoir au Président - Délibération n° C20210302*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 09

Votants : 56
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 02
Dont ne prend pas part au vote : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSION	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210302
ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION MODIFICATIONS & COMPLEMENTS
DELEGATIONS de POUVOIR au PRESIDENT

Le Conseil Communautaire,

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, portant statuts de la communauté de communes Sud Alsace Largue, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° C20200701, en date du 09 juillet 2020, portant élection du Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Vu la délibération n° C20200702, en date du 09 juillet 2020, portant fixation du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C20200703, en date du 09 juillet 2020, portant élection des Vice-présidents ;

Vu la délibération n° C20200704, en date du 09 juillet 2020, portant élection des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C20200701a, en date du 30 juillet 2020, portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau ;

Considérant que ladite délibération nécessite d'y apporter des modifications et des compléments ;

Considérant que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;

- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

DECIDE

1. DE CHARGER le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

Compétences	Délégation de pouvoir au Président
ADMINISTRATION GENERALE	<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser, au nom de la communauté de communes Sud Alsace Largue le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et dont le montant ne dépasse pas 1 000 euros. - D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement. - Approuver et modifier les règlements intérieurs et de fonctionnement des divers services et équipements communautaires. - Conclure les conventions de rachat de matière avec les différents repreneurs et les conventions conclus avec des éco-organismes. - Conclure toute convention n'ayant aucune incidence financière.
COMMANDE PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures, de services, d'un montant inférieur à 214 000 euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
FINANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la réalisation des emprunts, dans la limite d'un montant de 300 000 euros, destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article et de passer à cet effet, les actes nécessaires. - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux, de nommer les régisseurs et de fixer les indemnités qui leurs sont allouées. - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 200 000 euros. - Procéder aux demandes de subventions pour toute opération d'investissement ou de fonctionnement : constitution, présentation et dépôt des dossiers, approbation des plans de financement correspondants, en conformité avec les autorisations budgétaires.

FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires. - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. - De fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaine), le montant des offres de la communauté de communes Sud Alsace Largue à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande. - De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue. - Conformément à l'article R421-1 du Code de l'urbanisme de déposer et signer au nom de la Communauté de communes les demandes de permis de construire ou de démolir et les déclarations de travaux concernant les terrains, équipements et bâtiments soit mis à disposition par les communes, soit propriétés de la Communauté de communes. - De fixer les conditions d'utilisation de tous les locaux nécessaires au fonctionnement des différents services de la communauté de communes Sud Alsace Largue, y compris la rédaction, la conclusion et la signature des conventions s'y rapportant. - De prendre les décisions et procéder aux rétrocessions des parcelles. - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros. - De procéder aux dépôts des demandes et modifications d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation, ou à l'édification de biens communautaires tels que prévues au budget à la hauteur de 100 000 euros hors taxes par projet.
JURIDIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes. - D'ester en justice au nom de la communauté de communes Sud Alsace Largue, avec constitution de partie civile si nécessaire, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, pour défendre et préserver les intérêts de la communauté de communes Sud Alsace Largue. - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules intercommunaux dans la limite d'un montant de 10 000 euros.

JURIDIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Conclure les conventions d'occupation du domaine public communautaire, dont le montant annuel de redevance ne dépasse pas 10 000 €. - Prendre toute décision en matière de passation, d'exécution, de règlement des marchés publics d'assurances et leurs avenants ainsi que la gestion des sinistres. - Désigner et fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts. - Conclure toute convention n'ayant aucune incidence financière. - De conclure les conventions portant sur les servitudes de passage et d'entretien privée portant sur l'établissement de canalisations publiques d'assainissement et de fixer le montant de l'indemnisation de la servitude dans la limite d'un montant de 10 000 euros ; - De conclure les conventions portant sur les servitudes en lien avec les compétences de la communauté de communes et de fixer le montant d'indemnisation dans la limite d'un montant de 10 000 euros ; - De conclure les conventions portant sur l'achat d'électricité et de gaz lié au fonctionnement de la communauté de communes quel qu'en soit le montant.
RESSOURCES HUMAINES	<ul style="list-style-type: none"> - Les mises à disposition d'agents communautaires d'une durée inférieure ou égale à 1 an, quel que soit le statut juridique de la personne morale bénéficiaire, et l'approbation des conventions correspondantes. - Les créations, modifications et suppressions de postes d'agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure ou égale à 1 an.

2. DE PREVOIR qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son représentant.

3. DIT que la présente délibération s'appliquera et sera rendue exécutoire à compter de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

Approb modifs statutaire : prise compétence organisation mobilité & groupement de commandes - Délibération n° C20210303

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 09

Votants : 57
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	BERBETT Alexandre
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210303
ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION MODIFICATIONS STATUTAIRES
dans le cadre de la prise de compétence sur l'organisation de la mobilité
& groupement de commandes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Sud Alsace Largue approuvés en date du 16 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant la modification statutaire de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et suivant l'article L. 1231-1 du code des transports, aux communautés d'agglomération, métropoles et communautés de communes mentionnées au V de l'article L 5210-1-1 du CGCT ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et l'article 65 sur la constitution des groupements de commandes selon l'article L. 5211-4-4 du CGCT ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui supprime pour les communautés de communes (CC) l'exercice des compétences dites « optionnelles ».

Ces compétences continueront d'être exercées, à titre supplémentaire.

Considérant la nécessité de délibérer avant le 31 mars 2021 sur la prise de la compétence organisation de la mobilité et par conséquent de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Considérant que les statuts de la communauté de communes Sud Alsace Largue doivent prévoir expressément et selon l'article L. 5211-4-4 du CGCT, que lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public la charge de mener tout ou

partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

Considérant les explications du Président sur les objectifs, modalités de ces modifications statutaires

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 01 voix contre et 04 abstentions, DECIDE :

- **L'AJOUT** de la compétence supplémentaire « Mobilité », la communauté de communes Sud Alsace Largue se dote de la compétence mobilité conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;
- **L'AJOUT** « constitution de groupement de commandes », possibilité pour la communauté de communes Sud Alsace Largue de mener à titre gratuit tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public ;
- **la SUPPRESSION** de l'article « Gestion de l'accès des usagers au service de transports scolaires sur délégation du Conseil Régional et recouvrement de la participation des voyageurs scolaires ne bénéficiant pas d'une mesure de gratuité » compris dans la compétence « mobilité » ;
- **d'APPROUVER** la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE telle qu'annexée, et qui sera adressée aux communes membres ;
- **DE SOLLICITER** les communes membres de la communauté de communes Sud Alsace Largue, conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, afin qu'elles se prononcent sur la modification statutaire ;
- **DE DONNER** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est précisé que sans réponse de la part des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



PROJET DE STATUTS

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

en date du 25 mars 2021

1. DENOMINATION ET COMPOSITION

En application des articles L. 5214-1 à L. 5214-29 du code général des collectivités territoriales, il est formé une communauté de communes dénommée :

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Cette communauté est constituée entre les communes désignées ci-après :

ALTENACH, BALLERSDORF, BALSCHWILLER, BELLEMAGNY, BERNWILLER, BRECHAUMONT, BRETTEEN, BUETHWILLER, CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG, DANNEMARIE, DIEFMATTEN, EGLINGEN, ELBACH, ETEIMBES, FALKWILLER, FRIESEN, FULLEREN, GILDWILLER, GOMMERSDORF, GUEVENATTEN, HAGENBACH, HECKEN, HINDLINGEN, LARGITZEN, MAGNY, MANSPACH, MERTZEN, MONTREUX-JEUNE, MONTREUX-VIEUX, MOOSLARGUE, PFETTERHOUSE, RETZWILLER, ROMAGNY, SAINT-COSME, SAINT-ULRICH, SEPPOIS-LE-BAS, SEPPOIS-LE-HAUT, STERNENBERG, STRUETH, TRAUBACH-LE-BAS, TRAUBACH-LE-HAUT, UEBERSTRASS, VALDIEU-LUTRAN, WOLFERSDORF.

2. DUREE ET SIEGE

La communauté de communes est instituée pour une durée illimitée.

Le siège de la communauté de communes est fixé à l'adresse suivante :

7 rue de Bâle 68210 Dannemarie

3. ADMINISTRATION

3.1. Conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé conformément aux articles L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales et à l'arrêté préfectoral qui en découle. Les conseillers communautaires sont élus dans les conditions prévues au titre V du livre I^{er} du code électoral. Les décisions du conseil communautaire sont prises conformément à la législation en vigueur.

3.2. Bureau

Le conseil communautaire élit parmi ses membres un Bureau. Ce Bureau est constitué conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales. Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui du Conseil. Les membres du bureau ne disposent pas de suppléant.

3.3. Président

Le Président est l'organe exécutif de la communauté. Il est soumis aux règles prévues aux articles L. 5211-9 à L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

4. COMPETENCES

La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences ci-dessous listées.

4.1. Compétences obligatoires

1° Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

2° Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

6° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;

4.2. Compétences supplémentaires soumises à intérêt communautaire (listées au II de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales)

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie dont la politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

3° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

- 4° Action sociale d'intérêt communautaire ;
- 5° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- 6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

4.3. Compétences supplémentaires non soumises à intérêt communautaire

- 1° Participation à la gestion de la fourrière animale intercommunale dont un soutien à la Société Protectrice des Animaux (SPA) ;
- 2° Participation au Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux appelés communément « Brigade Verte » ;
- 3° Participation financière pour les élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire dans un périmètre extérieur à la carte scolaire ;
- 4° Participation aux activités périscolaires et parascolaires dans le cadre de l'enseignement secondaire (classe de neige, voyage linguistique, UNSS, ...) ;
- 5° Participation à des manifestations culturelles et sportives ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire ou sur un secteur ;
- 6° Versement de subvention pour des opérations, actions ou manifestations dont l'envergure et l'objet sont de nature à valoriser, promouvoir et améliorer l'image de marque et l'attractivité de l'ensemble du territoire ;
- 7° Participation au Réseau d'Aide Spécialisée d'Enfants en Difficultés (RASED) ;
- 8° Mise à disposition, par convention, aux communes, aux EPCI et des associations de personnel administratif et technique dans le cadre de remplacement ou mission particulière ;
- 9° Gestion des services du logement, propriété de la Communauté de communes ;
- 10° Mise en place d'un secrétariat, de moyens techniques et d'un personnel d'entretien pouvant être mis à disposition des communes membres et des associations de la CCSAL ;
- 11° Versement en lieu et place des communes des subventions, aides et participations répétitives et versement des fonds de concours et assimilés à d'autres collectivités ou établissements publics pour des opérations intéressant la collectivité telles que les opérations de secours, de solidarité et de soutien de portée nationale ou internationale ;
- 12° Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- 13° L'aménagement numérique ;
- 14° Organisation de la Mobilité au sens des articles L. 1231-1 et suivants du code des transports.

5. MISE EN ŒUVRE DES COMPETENCES ET MUTUALISATION

5.1. Ressources

Les recettes du budget de la communauté de communes sont celles prévues à l'article L 5214-23 du code général des collectivités territoriales.

Elles comprennent notamment :

- Les ressources fiscales mentionnées, à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles de la Communauté de communes
- Les subventions
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- Le produit des emprunts

5.2. Groupement de commandes

Comme prévu à l'article 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres de la communauté de communes ou entre ces communes et la communauté de communes, les communes peuvent confier à titre gratuit à la communauté de communes, par convention, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

5.3. Prestations de services

La Communauté de Communes est habilitée à réaliser des prestations de services au profit de communes, d'établissements publics et de toutes autres collectivités, extérieurs à son territoire.

5.4. Fonds de concours

En application de l'article L.5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres.

6. DIVERS

De manière générale, la communauté de communes Sud Alsace Largue est autorisée à adhérer à toute structure intercommunale ou établissement public dont les enjeux sont en cohérence avec les orientations de développement de la communauté.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approbation convention d'adhésion plateforme mutualisée démat
« Alsace Marchés Publics » - Délibération n° C20210304*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 57
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01
Dont non-votants : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-FETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20210304**ADMINISTRATION GENERALE****APPROBATION CONVENTION d'ADHESION RELATIVE à la PLATEFORME
MUTUALISEE de DEMATERIALISATION « Alsace Marchés Publics »**

Le Président propose au Conseil communautaire l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

Afin de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la Communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 pour l'ensemble de ces entités.

Depuis le second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 16 000 entreprises et 480 structures alsaciennes.

La Collectivité européenne d'Alsace assure la coordination du groupement de commandes depuis le 1er janvier 2021. L'adhésion se fait par approbation d'une convention telle que présentée qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics », telle qu'annexée ;
- d'autoriser le Président à signer la présente convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

Le Conseil Communautaire, après délibération, par 54 voix pour, 0 voix contre, 01 abstention et 02 conseillers non-votants :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics, telle qu'annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention d'adhésion ainsi que la charte d'utilisation des services de la plateforme fixant les modalités et conditions d'utilisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approbation désignation représentants suite modifs statuts EPF
Délibération n° C20210305*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 57
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210305**ADMINISTRATION GENERALE****Etablissement Public Foncier d'Alsace****demande désignation de représentants suite modifications des statuts**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5210-1 et suivants ;

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

VU la délibération du 22 juin 2017 n° C20170601 du conseil communautaire décidant de l'adhésion à l'EPF d'Alsace ;

VU les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace, et notamment les articles 7, 8 et 9 portant sur la composition, les pouvoirs et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace ;

VU le règlement intérieur du 16 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace ;

VU le nombre d'habitants de l'EPCI au 1er janvier 2021 (base INSEE RP 2018) ;

VU les modifications des dispositions des statuts de l'EPF d'Alsace, relatives à la désignation des délégués.

Il est demandé au conseil communautaire de :

- désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace,
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et généralement faire le nécessaire à cet effet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 53 voix pour, 0 voix contre et 04 abstentions :

- **DESIGNE** en tant que représentants de la communauté de communes Sud Alsace Largue pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace :

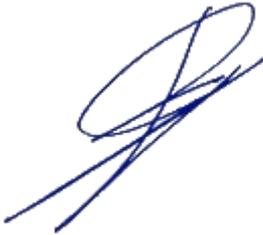
ELU TITULAIRE	ELU SUPPLEANT
M. BACH Guy	M. SOMMERHALTER Pascal

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et généralement faire le nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 068-200066033-20210325-C202103_6-DE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

Approb programme GERPLAN 2021 - Délibération n° C20210306

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 55
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M			X	
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
	MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X		
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210306 ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE APPROBATION PROGRAMME d'ACTIONS GERPLAN 2021

Le Vice-Président en charge de l'Environnement/Développement durable présente aux élus du Conseil communautaire le programme d'actions du GERPLAN établi pour l'année 2021, qui a été approuvé par la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2021 et les modalités financières du GERPLAN tel qu'annexé ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à contractualiser le programme d'actions 2021 ainsi défini et d'inscrire les montants au budget 2021.

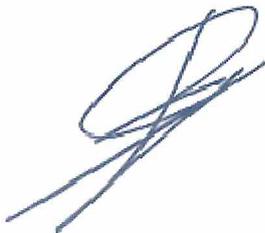
Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'actions 2021 et les modalités financières du GERPLAN, tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à contractualiser le programme d'actions 2021 ainsi défini et d'inscrire les montants au budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

ZA Retzwiler – vente d'une parcelle – Délibération n° C20210307

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 56
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 02
Dont abstentions : 02
Dont ne prend pas part au vote : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bemadette	Titulaire/A	X			
BELLESMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210307
ATTRACTIVITE du Territoire/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ZA Retzwiller – VENTE d'une PARCELLE
AUTORISATION de SIGNATURE

Le Président propose au conseil communautaire la cession d'une partie (+/-100m2) de la parcelle cadastrée section 1 n° 348 d'une superficie de 340 m², sise rue de Belfort à Retzwiller, au profit de SFR/Altice, afin de réaliser l'extension de la parcelle 347, déjà propriété de l'opérateur.

Pour rappel, le prix de cession de la parcelle originelle 1/347 acquise en février 2013 par l'opérateur était de 24 200 € HT pour une surface vendue de 258 mètres carrés.

Le prix de cession proposé est de 12 000 € hors frais de cession et d'arpentage.

La surface restante de la parcelle pourra être cédée à la commune de Retzwiller afin d'en assurer l'entretien et une utilisation au profit de la commune.

Cette proposition de cession avait fait l'objet d'un avis favorable du Président et des Vice-Présidents lors du 1er état d'urgence sanitaire en avril 2020.

Vu l'avis favorable de la Direction Immobilière de l'Etat (Service du domaine) en date du 30 juin 2020, annexé à la présente délibération ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de donner un avis favorable au projet de cession par la communauté de communes Sud Alsace Largue à SFR/Altice aux conditions présentées et suivant l'avis favorable de la Direction Immobilière de l'Etat (Service du Domaine) en date du 30 juin 2020 ;
- d'autoriser la cession du terrain désigné au porteur de projet selon les termes, objets de la vente, conditions et clauses exposées pour un montant de 12 000 € hors frais de cession et d'arpentage. L'ensemble des autres frais éventuels (élagage, abattage, travaux et interventions permettant la vente du bien) ;
- d'autoriser la cession de la partie restante de la parcelle à la commune de Retzwiller pour un montant de 100€ hors frais d'acte et d'arpentage. Ce prix de cession prenant en compte la mise en l'état du terrain et les frais divers (élagage, abattage) ;
- d'autoriser le Président à procéder à toutes démarches et à signer l'ensemble des actes, documents et conventions permettant de mener à terme la vente de la parcelle et la cession de la partie restante à la commune de Retzwiller.

Le Conseil communautaire, après délibération par 50 voix pour, 02 voix contre, 02 abstentions et 02 conseillers ne prennent pas part au vote :

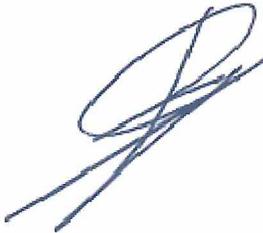
- **DONNE** un avis favorable au projet de cession par la communauté de communes Sud Alsace Largue à SFR/Altice d'une fraction de la parcelle cadastrée section 1 n° 348 d'une superficie

de 340 m², sise rue de Belfort à Retzwiller, au profit de SFR/Altice, afin de réaliser l'extension de la parcelle 347, déjà propriété de l'opérateur, et suivant l'avis favorable de la Direction Immobilière de l'Etat (Service du domaine) en date du 30 juin 2020 ;

- **AUTORISE** la cession du terrain désigné au porteur de projet selon les termes, objets de la vente, conditions et clauses exposées pour un montant de 12 000 € hors frais de cession et d'arpentage. L'ensemble des autres frais éventuels (élagage, abattage, travaux et interventions permettant la vente du bien) ;
- **AUTORISE** la cession de la partie restante de la parcelle à la commune de Retzwiller pour un montant de 100 € hors frais d'acte et de d'arpentage. Ce prix de cession prenant en compte la mise en l'état du terrain et les frais divers (élagage, abattage) ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes démarches et à signer l'ensemble des actes, documents et conventions permettant de mener à terme la vente de la parcelle et la cession de la partie restante à la commune de Retzwiller.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Parc d'Activités d'Intérêt Départemental Sud Alsace Largue à Diefmatten
Autorisation vente de parcelles – Délibération n° C20210308*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 56
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 02
Dont ne prend pas part au vote : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
MOOSLARGUE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
PFETTERHOUSE	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck

ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210308
ATTRACTIVITE du Territoire/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Parc d'Activités d'Intérêt Départemental Sud Alsace Largue à Diefmatten
AUTORISATION VENTE de PARCELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la compétence économique de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Vu la délibération n° C/2013/10/02 du 02 octobre 2013 approuvant la réalisation d'une zone d'activités d'intérêt départemental (ZAID) à Diefmatten ;

Vu la délibération n° C/2013/05/16 du 16 mai 2013 approuvant l'acquisition des terrains de la future zone d'activités par la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Vu l'avis favorable de la Direction Immobilière de l'Etat (Service du Domaine) en date du 23 mars 2021 sur le projet de vente et le prix de cession des parcelles du Parc d'Activités Sud Alsace Largue, annexé à la présente délibération.

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'à ce jour, la communauté de communes Sud Alsace Largue a été sollicitée par un porteur de projet pour l'acquisition de l'ensemble des 4 parcelles ouvertes à la commercialisation situées sur le parc d'activité. Les terrains du Parc d'Activités Sud Alsace Largue sont situés au lieu-dit Allmend à Diefmatten et actuellement cadastrés 000 section 15 n° 124, n° 2, n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6. Les parcelles (avant arpentage) ont les contenances suivantes :

Parcelles	Surface des parcelles (m ²)
Parcelle 1	21 312
Parcelle 2	24 748
Parcelle 3	11 183
Parcelle 4	10 863
TOTAL	68 106 (681.06 ares)

Le projet est en adéquation avec la vocation industrielle et économique du Parc d'Activités et consiste dans sa phase initiale en la construction d'un siège social, d'un entrepôt d'une surface approximative de 14 000 m² et de bureaux destinés à de la recherche et développement.

Les conditions de vente entendues entre les parties sont définies comme suit :

L'acquisition des quatre parcelles commercialisées d'une surface estimée de 68 106 m² au prix de 17€/m², soit un prix net vendeur de 1 157 802 euros.

Cette offre se décline de la manière suivante :

- L'acquisition en un bloc de l'ensemble de la zone ;
- L'inscription dans l'acte de vente d'un droit de résolution pour la parcelle n°3 de cinq ans que pourrait faire valoir la communauté de communes en cas d'inexécution du projet pour lequel cette parcelle aura été achetée, à savoir tout agrandissement permettant l'accroissement de l'activité qui sera implantée lors de la première phase du projet. La résolution s'entendrait au prix du terrain (190 111 €) minoré d'un dédommagement de 5%.
- L'inscription dans l'acte de vente d'un droit de résolution pour la parcelle n°4 de sept ans que pourrait faire valoir la communauté de communes en cas d'inexécution du projet pour lequel cette parcelle aura été achetée, à savoir tout agrandissement permettant l'accroissement de l'activité qui sera implantée lors de la première phase du projet. La résolution s'entendrait au prix du terrain (184 671 €) minoré d'un dédommagement de 5%.

A ces dispositions, s'ajoutent également les clauses suspensives suivantes :

- L'obtention de la part de la communauté de communes Sud Alsace Largue d'un permis d'aménager modificatif pour l'ensemble de la zone intégrant l'augmentation d'un coefficient d'occupation des sols (COS) à une valeur de 0.49, contre 0.40 actuellement, et la hauteur maximale autorisée pour les constructions à 15 mètres, contre 12 actuellement.
- L'obtention de la part du porteur de projet du permis de construire pour la première phase de son projet.

Les contours du projet ont par ailleurs fait l'objet d'un débat en Conférence des Maires en date du 23 mars 2021 et d'une présentation à la Municipalité de Diefmatten.

Entendu l'exposé du Président, il est demandé au Conseil communautaire de :

- donner un avis favorable au projet de cession de parcelle du Parc d'Activités Sud Alsace Largue à Diefmatten au prix de vente de 17€/m², soit un produit attendu de 1 157 802€ sur la base des relevés topographiques connus à ce jour et dans l'attente de l'arpentage définitif, selon l'ensemble des conditions et clauses stipulées ci-avant et l'avis favorable des Domaines ;
- autoriser la cession des terrains désignés au porteur de projet selon les termes, objets de la vente, conditions et clauses exposées ;
- autoriser le Président à engager l'ensemble des démarches afférentes à l'urbanisme ou dossier « loi sur l'eau », permettant la levée des clauses suspensives et l'achèvement des travaux ;
- autoriser le Président à procéder à toutes démarches et à signer l'ensemble des actes, documents et conventions permettant de mener à terme la vente des parcelles du Parc d'Activité d'Intérêt Départemental Sud Alsace Largue (ZAID).



Le Conseil Communautaire, après délibération par 50 voix pour, 03 voix contre, 02 abstentions et 01 conseiller ne prend part au vote :

- **DONNE** un avis favorable au projet de cession de l'ensemble des parcelles désignées actuellement cadastrés « Allmend 000 Section 15 n° 124, n° 2, n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6 » du Parc d'Activités Sud Alsace Largue à Diefmatten au prix de vente de 17€/m², soit un produit attendu de 1 157 802€ sur la base des relevés topographiques connus à ce jour et dans l'attente de l'arpentage définitif, selon l'ensemble des conditions et clauses stipulées ci-avant et suivant l'avis favorable de la Direction Immobilière de l'Etat (Service du Domaine) en date du 23 mars 2021 ;
- **AUTORISE** la cession des terrains désignés au porteur de projet selon les termes, objet conditions et clauses exposées ;
- **AUTORISE** le Président à engager l'ensemble des démarches afférentes à l'urbanisme, dossier « loi sur l'eau », permettant la levée des clauses suspensives et l'achèvement des travaux ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes démarches et à signer l'ensemble des actes, documents et conventions permettant de mener à terme la vente des parcelles du Parc d'Activités d'Intérêt Départemental Sud Alsace Largue (ZAID) ;
- **DEMANDE** que les dépenses et recettes nécessaires soient inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

EMRD approb convention d'objectifs 2021/2023- Délibération n° C20210309

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 56
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 03
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A				
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X		X	WIEST Laurent
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNÆDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X		X	GASSMANN Vincent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210309

FINANCES/BUDGET

APPROBATION CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2021-2023

Ecole de Musique de la Région de Dannemarie (EMRD)

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux subventions allouées d'un montant annuel supérieur à 23 000€ devant faire l'objet d'une convention d'objectif ;

Considérant que l'attribution de la subvention allouée doit être formalisée par une convention d'objectifs définissant l'objet du partenariat financier et les modalités de sa mise en œuvre.

Le Président propose de formaliser ce partenariat par une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans (2021-2023), afin de permettre à l'association de pouvoir développer des plans d'actions à moyen terme.

La convention sera complétée chaque année par une annexe financière qui précisera le montant de la subvention accordée et l'affectation à une contribution générale aux projets associatifs ou à des projets particuliers.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention d'objectif pluriannuelle telle que présentée avec l'association de l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie (EMRD) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération, par 52 voix pour, 0 voix contre, 03 abstentions et 01 conseiller non-votant :

- **APPROUVE** la convention d'objectif pluriannuelle telle que présentée avec l'association de l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie (EMRD) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

MNS approb convention d'objectifs 2021/2023 - Délibération n° C20210310

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 55
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 02
Dont ne prend pas part au vote : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M			X	
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A				
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			WIEST Laurent
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	CLORY Patrick GASSMANN Vincent
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210310
FINANCES/BUDGET
APPROBATION CONVENTION d'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2021-2023
Maison de la Nature du Sundgau (MNS)

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux subventions allouées d'un montant annuel supérieur à 23 000€ devant faire l'objet d'une convention d'objectif ;

Considérant que l'attribution de la subvention allouée doit être formalisée par une convention d'objectifs définissant l'objet du partenariat financier et les modalités de sa mise en œuvre.

Le Président propose de formaliser ce partenariat par une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans (2021-2023), afin de permettre à l'association de pouvoir développer des plans d'actions à moyen terme.

La convention sera complétée chaque année par une annexe financière qui précisera le montant de la subvention accordée et l'affectation à une contribution générale aux projets associatifs ou à des projets particuliers.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver la convention d'objectif pluriannuelle telle que présentée avec l'association de la Maison de la Nature du Sundgau ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération, par 52 voix pour, 0 voix contre, 02 abstentions et 01 conseiller ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** la convention d'objectif pluriannuelle telle que présentée avec l'association de la Maison de la Nature du Sundgau (MNS) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
Par TELECONFERENCE**

*MDA68 approb convention d'objectifs 2021/2023- Délibération n°
C20210311*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 02
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M			X	
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210311
FINANCES/BUDGET
APPROBATION CONVENTION d'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2021-2023
Maison des Adolescents du Haut-Rhin (MDA68)

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux subventions allouées d'un montant annuel supérieur à 23 000€ devant faire l'objet d'une convention d'objectif ;

Considérant que l'attribution de la subvention allouée doit être formalisée par une convention d'objectifs définissant l'objet du partenariat financier et les modalités de sa mise en œuvre.

Le Président propose de formaliser ce partenariat par une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans (2021-2023), afin de permettre au GIP de pouvoir développer des plans d'actions à moyen terme. La convention sera complétée chaque année par une annexe financière qui précisera le montant de la subvention accordée et l'affectation à une contribution générale ou à des projets particuliers.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver la convention d'objectif pluriannuelle telle que présentée avec le GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération, par 51 voix pour, 0 voix contre, 02 abstentions et 01 conseiller non-votant :

- **APPROUVE** la convention d'objectif pluriannuelle telle que présentée avec le GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin (MDA68) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
Par TELECONFERENCE**

OTS aprob convention d'objectifs 2021/2023 - Délibération n° C20210312

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 47
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 04
Dont ne prend pas part au vote : 01
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M				
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X		X	
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-LETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X		X	GASSMANN Vincent
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M			X	
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210312
FINANCES/BUDGET
APPROBATION CONVENTION d'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2021-2023
Office de Tourisme intercommunautaire du Sundgau (OTS)

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux subventions allouées d'un montant annuel supérieur à 23 000€ devant faire l'objet d'une convention d'objectif ;

Considérant que l'attribution de la subvention allouée doit être formalisée par une convention d'objectifs définissant l'objet du partenariat financier et les modalités de sa mise en œuvre.

Le Président propose de formaliser ce partenariat par une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans (2021-2023), afin de permettre à l'OTS de pouvoir développer des plans d'actions à moyen terme.

La convention sera complétée chaque année par une annexe financière qui précisera le montant de la subvention accordée et l'affectation à une contribution générale ou à des projets particuliers.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver la convention d'objectif pluriannuelle telle que présentée avec l'Office de Tourisme intercommunautaire du Sundgau ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération, par 47 voix pour, 01 voix contre, 04 abstentions, 01 conseiller ne prend pas part au vote et 01 conseiller non-votant :

- **APPROUVE** la convention d'objectif pluriannuelle telle que présentée avec l'Office de Tourisme intercommunautaire du Sundgau (OTS) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la présente convention telle qu'annexée et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approbation fixation taux de promotion : avancement de grade 2021
Délibération n° C20210313*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 57
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01
Dont ne prend pas part au vote : 02
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck

ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210313
MOYENS GENERAUX – RH
AVANCEMENT de GRADE 2021
APPROBATION FIXATION TAUX de PROMOTION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment l'article 35 ;

Le Président propose pour l'année 2021, les taux d'avancement des agents promouvables, par grade, comme suit :

Grade d'avancement	Agents promus / Agents promouvables	Taux retenu
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2 / 2	100 %
Agent de maîtrise (*)	1 / 1	100 %
Agent de maîtrise principal	1 / 1	100 %
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5 / 5	100 %
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0 / 1	0 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (*)	1 / 1	100 %

(*) après réussite à un examen professionnel

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 24 mars 2021 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les taux de promotion au titre de l'avancement de grade pour l'année 2021.



Le Conseil Communautaire, après délibération par 53 voix pour, 0 voix contre, 01 abstention, 02 conseillers ne prennent pas part au vote et 01 non-votant :

- **APPROUVE** les taux de promotion au titre de l'avancement de grade pour l'année 2021, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE

*Transformation de postes par suppressions/créations
au titre du tableau d'avancement de grade 2021 - Délibération n° C20210314*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 56
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0
Dont ne prend pas part au vote : 02
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			

RETZWILLER	GRANDGIRARD Proc	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Marline	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210314
MOYENS GENERAUX - RH
APPROBATION TRANSFORMATION de POSTES
par SUPPRESSIONS/CREATIONS au titre du tableau d'avancement de grade 2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 mars 2021 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir fixé en cette même séance le taux de promotion au titre de l'avancement de grade 2021.

Il est demandé au conseil communautaire :

- d'approuver les transformations de postes par suppressions/créations au titre de l'avancement grade pour l'année 2021 ;
- d'approuver en conséquence la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, 02 conseillers ne prennent pas part au vote et 01 conseiller non-votant :

- **APPROUVE les transformations de postes par la SUPPRESSION à compter du 26 mars 2021, au tableau des effectifs, des 10 emplois permanents de catégorie C, comme suit :**

Suppression de poste	
Grade actuel du poste	Temps de travail
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35°
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35°
Adjoint technique territorial	35/35°
Adjoint de Maîtrise	35/35°
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35°

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35°
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35°
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35°
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35°
Adjoint d'animation	35/35°

- **APPROUVE** les transformations de postes par la **CREATION** à compter du **26 mars 2021**, au tableau des effectifs, des 10 emplois permanents de catégorie C, comme suit :

Création de poste	
Grade d'avancement du poste	Temps de travail
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35°
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35°
Adjoint de maîtrise	35/35°
Adjoint de maîtrise principal	35/35°
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35°
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35°
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35°
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35°
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35°
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35/35°

- **APPROUVE** en conséquence la modification du tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approb rapport situation égalité femmes/hommes CCSAL - Délibération n°
C20210315*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 56
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 02
Dont non-votants : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210315
MOYENS GENERAUX - RH
APPROBATION RAPPORT SITUATION en MATIERE d'EGALITE
entre les FEMMES et les HOMMES
au sein de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la Loi n°2014-873 du 4 août 2017 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Vu le Décret n°2015-761 du 28 juin 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique le 24 mars 2021 ;

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 28 juin 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Ce rapport doit, ainsi, présenter la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en abordant notamment, les effectifs, le recrutement, le temps de travail et la rémunération.

1. EFFECTIFS

Au 31 décembre 2020, la collectivité compte un effectif total de 109 agents (+12.37 % depuis 2017), en position d'activité, tous statuts confondus (titulaires et contractuels). Les femmes représentent 79.82% de cet effectif, soit une tendance à la baisse par rapport aux années précédentes, puisqu'elles étaient 83.49 % au titre de l'année 2019.

Le déséquilibre global constaté entre hommes et femmes tient exclusivement à la nature des métiers présents dans notre organisation. En effet, plus des deux tiers des métiers concernent la petite enfance (multi-accueil) et l'enfance (périscolaire, restauration scolaire), des métiers qui sont extrêmement féminisés. Ceux-ci correspondent principalement aux filières Technique et Animation :

Par filière	Féminin	Masculin	TOTAL
Filière administrative	17	3	20
Filière animation	43	6	49
Filière médico-sociale	4	0	4
Filière Sociale	3	0	3
Filière technique	19	13	32
Apprenti	1	0	1
TOTAL	87	22	109
Répartition en %	79,82%	20,18%	100,00%

Cette répartition se retrouve également lorsque les effectifs sont étudiés sous le prisme des catégories hiérarchiques :

Par catégorie	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes
Catégorie A	3	3	6	50,00%	50,00%
Catégorie B	12	6	18	66,66%	33,34%
Catégorie C	71	13	84	84,52%	15,48%
Apprenti	1	0	1	100,00%	0,00%
TOTAL	87	22	109	83,49%	16,51%

Enfin, la moyenne d'âge pour l'ensemble des agents de la collectivité est de 42 ans et 5 mois, plus une année sur la période 2018 - 2020. Au regard du critère sexué, il apparaît une moyenne d'âge plus élevée chez les femmes, mais l'écart constaté de deux années n'appelle toutefois pas de remarque particulière :

- Moyenne d'âge du personnel féminin : 43 ans et 2 mois,
- Moyenne d'âge du personnel masculin : 39 ans et 6 mois.

2. TEMPS DE TRAVAIL

C'est en la matière que les inégalités entre les femmes et les hommes sont les plus significatives, sans toutefois devoir les lire à travers le prisme d'un traitement différencié entre les unes et les autres, mais étant davantage la conséquence des natures de métiers. Comme évoqué ci-avant, les métiers de la petite enfance et de l'enfance hautement féminisés sont aussi ceux qui concentrent le plus de poste à temps non complet. Les activités périscolaires et de restauration scolaire permettent difficilement de dégager des postes à temps complet.

Ainsi, au 31 décembre 2020, 53 agents occupaient un poste à temps non complet (ils étaient 48 en 2017, 49 en 2018 et 51 en 2019), dont 50 femmes, soit 94,34 % de ces postes (en léger recul par rapport aux années précédentes, 95 % sur les trois dernières années en moyenne).

S'agissant du travail à temps partiel, la disparité est totale, puisque sur les 10 agents à temps partiel, aucun ne concerne des hommes.

Les hommes représentent, au final 41,30 % des postes à temps complet (32% l'an dernier) quand ils ne sont que 20 % de l'effectif total.

3. ABSENTEISME

En termes d'absentéisme pour maladie le nombre total de jours d'absence pour l'année 2020 est 1805 jours contre une moyenne de 2 600 sur les deux années précédentes. Cette baisse significative est principalement l'effet du confinement et donc de la suspension des activités de la collectivité, notamment dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance. Les femmes représentent, dans une tendance stable par rapport aux années précédentes, plus de 86 % du nombre total de jours d'arrêt (contre plus de 90% les trois années précédentes), soit un taux plus important que leur part dans l'effectif total. Ce déséquilibre est amplifié par les congés de longue maladie et grave maladie, correspondant à des absences longues pour des pathologies médicales lourdes et qui ont touchés en 2020 uniquement des femmes.

Si l'on s'en tient à la répartition de la maladie ordinaire uniquement, celle-ci est se rapproche de la répartition entre femmes et hommes dans l'effectif total (81 % des jours d'arrêt pour près de 79 % des effectifs).

Par nature d'absence	Nb de jours d'absence			Femmes	Hommes
	Femmes	Hommes	TOTAL		
Accident du travail	0	0	0	0,00%	0,00%
Grave maladie	489	0	489	100,00%	0,00%
Maladie ordinaire	1 068	248	1 316	81,16%	18,84%
TOTAL	1 557	248	1 805	86,26%	13,74%

4. REMUNERATION

Pour finir, en termes de rémunération, il est rappelé que le statut décompose celle-ci en deux parties.

La première, le traitement indiciaire, est réglementaire, tenant compte du grade de l'agent et de son échelon. Il n'y a pas d'écart possible de rémunération entre agents occupant le même grade et le même échelon.

La seconde partie, le régime indemnitaire, est facultative et variable d'une collectivité à l'autre, en fonction des règles que chacune décide d'appliquer, dans la limite de ce que les textes réglementaires fixent en la matière.

La collectivité a mis en place en 2018, l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise, issue du RIFSEEP. Les critères retenus d'attribution tiennent compte du poste occupé et du niveau de responsabilité, sans tenir compte évidemment de la civilité de l'agent occupant le poste. Les seuils minimaux fixés vont de 100 à 300 €, en fonction du niveau de responsabilité.

Vu le rapport présenté ci-dessus sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 0 voix contre, 02 abstentions et 03 conseillers non-votants :

- **APPROUVE** le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approb demande agrément autorisation recours sce civique - Délibération
n° C20210316*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 57
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01
Dont non-votants : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSION	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210316
ACTION SOCIALE/FAMILLE
APPROBATION DEMANDE d'AGREMENT
dans le cadre de l'autorisation de recours au service civique

Le service civique est un dispositif s'adressant aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public, tel que notre collectivité, pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

La communauté de communes Sud Alsace Largue veut soutenir ce dispositif et permettre à de jeunes volontaires qui le souhaitent de s'investir dans une mission d'intérêt général.

Les volontaires seraient amenés à intervenir dans le domaine de l'éducation pour tous.

Recrutés au sein du Pôle Action Sociale/Famille, ils participeraient à l'éducation par les loisirs, en proposant et animant des actions, en lien avec des projets pédagogiques de nos ALSH, sur les thématiques de l'alimentation, de l'éveil au goût, l'équilibre alimentaire ou encore du sport et de la santé.

Pour chaque volontaire, un tuteur sera désigné au sein de la structure d'accueil et chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Chaque service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Au regard de la nature des missions proposées et de la capacité de la collectivité à assurer l'accompagnement et la prise en charge des volontaires, la communauté de communes Sud Alsace Largue, doit avant tout recrutement de volontaire demander un agrément, délivré pour une durée de 3 ans.

Vu la loi n° 210-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser la mise en place du dispositif du service civique au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- d'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- d'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 53 voix pour, 0 voix contre, 01 abstention et 03 conseillers non-votants :

- **AUTORISE** la mise en place du dispositif du service civique au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- **AUTORISE** le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

Approbation convention OCAD3E - Délibération n° C20210317

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 66
- Dont « pour » : 56
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-FETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A			X	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210317
PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE
APPROBATION CONVENTION OCAD3E
dans le cadre du recyclage des DEEE et la valorisation des ampoules/néons

Le Président présente au Conseil communautaire le projet de convention avec l'éco-organisme OCAD3E dans le cadre du recyclage des DEEE et la valorisation des ampoules/néons.

OCAD3E est un éco-organisme national de référence pour la mise en place de la filière à responsabilité élargie des producteurs (ERP) pour les déchets électriques et électroniques.

OCAD3E prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché relatives à la gestion des déchets électriques et électroniques ainsi que des ampoules/néons.

L'objet de la filière est la collecte en vue du recyclage, de la réutilisation ou de la valorisation de ce gisement.

L'éco-organisme possède un agrément des pouvoirs publics afin d'exercer cette mission agrément se terminant le 31 décembre 2020.

La collectivité doit donc signer la convention pour la reprise des DEEE telle que présentée.

Cette convention reprend les mêmes éléments que la précédente et prévoit notamment la reprise gratuitement des DEEE déposés dans les caisses du prestataire de collecte local et un soutien à la tonne collecté.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la présente convention et ses dispositions telle qu'annexée, avec l'éco-organisme OCAD3E, qui s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026, soit pour une durée de six ans ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée ainsi que tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente convention, ses termes et ses dispositions telle qu'annexée, avec l'éco-organisme OCAD3E, qui s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026, soit pour une durée de six années ;



- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

*Approb extension consignes de tri secteur Nord phase 4
à compter du 1^{er} janv 2022 - Délibération n° C20210318*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 57
- Dont « pour » : 56
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			

SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210318
PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE
SECTEUR NORD
APPROBATION MISE EN PLACE DES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI
à compter du 1^{er} janvier 2022

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée par le parlement en 2015, impose la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages plastiques d'ici à 2022. A cette date tous les emballages ménagers et assimilés en plastique devront être déposés en France dans les bacs dédiés au tri.

Dans ce cadre, le secteur Sud du territoire communautaire a mis en place les ECT dès le mois de juin 2016.

Le secteur Nord tri toujours les emballages sans les extensions de consignes de tri c'est-à-dire sans INCLURE les pots, barquettes et films dans le contenant dédié.

Le Président donne au Conseil communautaire les explications suivantes sur l'importance de la mise en place des extensions de consignes de tri sur le secteur Nord :

- une homogénéisation des consignes de tri sur l'ensemble du territoire permettra une harmonisation des collectes de recyclables sur l'ensemble du territoire et la publication d'un marché unique de collecte à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

- les emballages inclus dans les extensions qui ne sont pas encore triés par les habitants du secteur nord ont pour destination l'incinération.

La mise en place des ECT permettra ainsi d'améliorer le taux de valorisation matière des produits résiduels collectés sur notre territoire ;

- le passage en ECT améliorera le soutien financier à la tonne versé par l'éco-organisme et permettra un soutien bonifié de 60€/T (60€ -> 660€/T) sur l'ensemble des emballages plastiques triés par les habitants du territoire (bouteilles, flacons, barquettes, films...)

La mise en place des extensions des consignes de tri sera menée par le pôle produits résiduels en lien avec le pôle communication, afin de sensibiliser et d'accompagner au mieux l'ensemble des habitants à ce changement de la manière de trier au quotidien.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages sur le secteur Nord de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à compter du 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la collecte sélective des produits résiduels ménagers ;

- d'approuver le principe de candidature à la phase 4 de l'appel à projet CITEO en faveur de l'extension des consignes de tri ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la procédure de candidature de la communauté de communes Sud Alsace Largue à l'appel à projet CITEO.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'harmoniser les collectes sélectives des produits résiduels ménagers ;

Vu l'avis favorable de la commission « prévention/gestion des produits résiduels & économie circulaire » en date du 14 décembre 2020 ;

Le Conseil Communautaire, après délibération par 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et un conseiller non-votant :

- **APPROUVE** la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages sur le secteur Nord de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à compter du 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la collecte sélective des produits résiduels ménagers ;
- **APPROUVE** le principe de candidature à la phase 4 de l'appel à projet CITEO en faveur de l'extension des consignes de tri ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la procédure de candidature de la communauté de communes Sud Alsace Largue à l'appel à projet CITEO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE

Coût COVID-19 Avenant n°1 Lot n°3 relatif Transit, transport/tri recyclables secs (hors verre) COVID - Délibération n° C20210319

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Votants : 57
- Dont « pour » : 43
- Dont « contre » : 06
Dont abstentions : 07
Dont non-votant : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTE	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE Procuration	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY Procuration	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY Procuration	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD Procuration	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD Proc	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20210319
PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE
COUT COVID-19
APPROBATION AVENANT n°1 – lot n°3 RELATIF au TRANSIT, TRANSPORT
& TRI des RECYCLABLES SECS (hors verre)

Depuis le 16 septembre 2017, la société COVED est titulaire du lot n°3 relatif au « Transit, transport et tri des recyclables secs » du marché de « Gestion des déchets ».

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, la société COVED a mis en place un protocole sanitaire.

Ce protocole a eu pour conséquence une organisation interne différente et également l'achat de fournitures non prévisible et non initialement prévu dans le marché pour assurer l'exécution des prestations confié par la Communauté de communes Sud Alsace Largue dans le respect des mesures sanitaires.

En application de l'article 139 3° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les modifications étant rendues nécessaire par des circonstances que la communauté de communes Sud Alsace Largue ne pouvait pas prévoir, il est proposé de conclure un avenant au présent marché.

Le présent avenant a pour objet de régler financièrement l'impact des mesures mis en place par la Société COVED dans l'exécution du contrat.

Le présent avenant a pour objet de régler financièrement les mesures sanitaires mises en place par la société COVED dans le cadre de l'exécution du marché.

Les surcoûts engendrés suite à la pandémie de COVID-19 s'élève à 1 242.61 € HT pour l'année 2020, soit une augmentation de 0.32% du montant du marché.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 du lot n°3 portant sur le marché de la gestion des déchets ;
- d'autoriser le Président à engager et à signer l'avenant n°1 tel qu'annexé ;
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 43 voix pour, 06 voix contre, 07 abstentions et un conseiller non-votant :

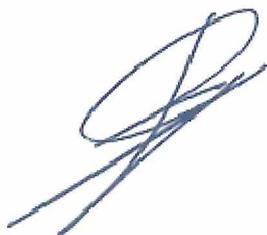
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot n°3 portant sur le marché de la gestion des déchets ;
- **AUTORISE** le Président à engager et à signer l'avenant n°1 tel qu'annexé ;

- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

**SEANCE du 25 mars 2021 – 19h00
par TELECONFERENCE**

Coût COVID-19 Avenant n°2 Lot n°1 relatif au Marché collecte porte à porte,
transport, acheminement déchets ménagers/SUEZ - Délibération n°
C20210320

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 19 mars 2021

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléés : 02
- Dont représentés : 08

Voteants : 57
- Dont « pour » : 36
- Dont « contre » : 10
Dont abstentions : 08
Dont non-votants : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	GRASSER	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/A			X	
	HOLLEVILLE <i>Procuration</i>	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A			X	HOLLEVILLE Nicolas
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M			X	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY <i>Procuration</i>	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY <i>Procuration</i>	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	PETREMENT	Josiane	Titulaire/ Maire par intérim	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M			X	CLORY Patrick
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A			X	RINGWALD Jean-Claude
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZTWILLER	GRANDGIRARD <i>Proc</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	SCHITTLY Bernard
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20210320

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE COUT COVID-19

APPROBATION AVENANT n°2 – lot n°1 RELATIF au Marché de collecte en porte-à-porte, TRANSPORT & ACHEMINEMENT des DECHETS MENAGERS

Depuis décembre 2015, la société SUEZ est titulaire du lot n°1 relatif à la « collecte en porte-à-porte, au transport et à l'acheminement des déchets ménagers » du Marché « collecte en porte-à-porte et acheminement des déchets ménagers recyclables et non recyclables ».

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, la société SUEZ a mis en place un protocole sanitaire.

Ce protocole a pour conséquence l'achat de fournitures non prévisible et non initialement prévu dans le marché pour assurer l'exécution des prestations confié par la communauté de communes Sud Alsace Largue dans le respect des mesures sanitaires.

Le présent avenant a pour objet de régler financièrement les mesures sanitaires mises en place par la Société SUEZ dans le cadre de l'exécution du marché.

Les surcoûts engendrés suite à la pandémie de COVID-19 s'élève à 10 000.00€ HT pour l'année 2020, soit une augmentation de 0.95% du montant du marché.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant du lot n°1 portant sur le marché collecte en porte-à-porte et acheminement des déchets ménagers recyclables et non recyclables ;
- d'autoriser le Président à engager et à signer l'avenant tel qu'annexé ;
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 36 voix pour, 10 voix contre, 08 abstentions et 03 conseillers non-votants :

- **APPROUVE** l'avenant du lot n°1 portant sur le marché collecte en porte-à-porte et acheminement des déchets ménagers recyclables et non recyclables ;
- **AUTORISE** le Président à engager et à signer l'avenant tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Acte rendu exécutoire le :

